

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 4 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre Avril à vingt heures et douze minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 28 mars 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - JUGEL Steven - WHITE Cécile - MAHIEUX Jérémy - MORIN-DIEGO Isabelle - GRANDVALLET Chantal - PICARD Laurence - DENIS Stéphane.

Absents excusés : LARGEAU Chantal ayant donné pouvoir à LE MOIGNE Nolwenn - TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à ALIX Mathilde - MOUNIER Benoît ayant donné pouvoir à MAHIEUX Jérémy - DELOURME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à PICARD Laurence - ARGENTE Luce ayant donné pouvoir à GABARD Bruno.

Secrétaire de séance : Bruno GABARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/19

Objet : Vote du budget primitif 2024 du budget lotissement « Domaine des Genêts ».

Le budget primitif du budget lotissement « domaine des Genêts » de l'année 2024 est présenté au Conseil municipal. Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section investissement s'équilibrent de la façon suivante :

<i>Section de Fonctionnement/Dépenses</i>				<i>Section de fonctionnement/recettes</i>			
Cpte.	chap.	Libellés	BP 2024	Cpte.	chap.	Libellés	BP 2024
605	011	Travaux	79 300.00	002	002	Excédent reporté	197 946.87
65821	65	Reversement de l'excédent (arrondi TVA)	118 646.87	7588	75	Produits divers (arrondi TVA)	5.00
65888	65	Frais divers	5.00				
TOTAL DEPENSES REELLES			197 951.87	TOTAL RECETTES REELLES			197 951.87
TOTAL DEPENSES D'ORDRE				TOTAL RECETTES D'ORDRE			
TOTAL			197 951.87	TOTAL			197 951.87

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 14 | - Pour : 19 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 19 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 19 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'Approuver** le budget primitif du budget lotissement « domaine des Genêts » pour l'année 2024 tel qu'il lui a été présenté, au niveau du chapitre pour la section fonctionnement et pour la section investissement.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.



Monsieur Bruno GABARD,
Secrétaire de séance.